



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 14 FEVRIER 2023 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MOTZ	Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
MOUXY	Laurent FILIPPI	Arrivé après la 6 ^{ème} délibération
PUGNY CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
SAINT OURS	Louis ALLARD	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MERY Nathalie FONTAINE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 février 2023 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 26 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION

N° : 20 Année : 2023
Exécutoire le : 23 FEV. 2023
Publiée le : 23 FEV. 2023
Visée le : 23 FEV. 2023

DEPLACEMENTS

Aménagement de la véloroute des 5 lacs

Achat de la parcelle AL 19p appartenant à Monsieur [REDACTED]

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération est autorité organisatrice de mobilité, et à ce titre, organise les mobilités douces tel que les déplacements cyclables. La création d'itinéraires sécurisés constitue ainsi un élément primordial pour le développement de l'usage du vélo.

L'aménagement objet de la présente délibération constitue un tronçon de la véloroute de l'Albanais, qui reliera à terme la communauté de communes Rumilly Terres de Savoie à Grand Lac, en passant par les communes d'Entrelacs, de Grésy-sur-Aix et d'Aix-les-Bains. Il correspond à la section 4 située sur la commune de Grésy-sur-Aix et permet de connecter la gare de Grésy-sur-Aix au parking de covoiturage situé à proximité des Gorges du Sierroz (Plan masse d'aménagement ci-joint). Son emplacement a été motivé pour son intérêt touristique puisqu'il emprunte le parcours des Gorges du Sierroz et pour le confort des usagers, offrant la possibilité de créer une aire de pique-nique et de parking vélo.

Ce tracé fait partie d'un projet de plus grande ampleur, la "Véloroute des 5 lacs" (Paladru, Aiguebelette, Bourget, Annecy et Léman), porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes. La portion située sur notre territoire est inscrite au Programme Pluriannuel d'investissements (PPI) 2021-2026 de Grand Lac pour un montant de 1 340 352 €.

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que le plan de cession (ci-annexé), montre que la future véloroute impacte partiellement la propriété de Monsieur [REDACTED] à savoir :

Parcelle mère	Présentement vendue		Restant propriété de [REDACTED]	
	Désignation	Surface	Designation	Surface
AL 19 15a 97ca	AL 19p	01a 17ca	AL 19p	14a 80ca

Monsieur le Président précise que la partie de la parcelle section AL n°19, acquise par Grand Lac, est classée en zone naturelle (N) au Plan local d'urbanisme intercommunal Grand Lac (extrait cadastral ci-joint). Les parties se sont accordées pour un prix de 2,00€ le m², soit un montant total d'environ 234,00€.

Afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement précité, une promesse de vente (ci-annexée) a été recueillie auprès de Monsieur [REDACTED] au profit de Grand Lac, communauté d'agglomération. Cette promesse de vente indique que « l'emprise sera calculée précisément par un géomètre expert lors de l'élaboration du document d'arpentage. Si la surface était amenée à évoluer pour des raisons techniques de calcul propre au travail du géomètre, le prix sera adapté en conséquence sur la base de 2,00€ le m². »

Monsieur le Président propose d'acquérir une partie de la parcelle section AL n°19, d'une surface d'environ 117 m², appartenant à Monsieur [REDACTED], située au lieudit « LA CASCADE » sur la commune de Grésy-sur-Aix, sur la base de 2,00 € le m² soit environ 234 €.

La vente sera formalisée par acte administratif, les frais d'acte seront à la charge de Grand Lac

Les crédits régulièrement inscrits au budget principal seront imputés sur l'opération « Véloroute des 5 lacs » n°155-03.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'achat ci-dessus détaillé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

Aix-les-Bains, le 14 février 2023

Le Président,
Renauld BERETTI



- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 32- Présents : 24- Présents et représentés : 28- Votants : 28- Pour : 28- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aménagement de la Véloroute des 5 lacs - Achat de la parcelle AL 19p appartenant à Monsieur [REDACTED]

Date de transmission de l'acte : 23/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2023

Numéro de l'acte : d4476 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230214-d4476-DE

Date de décision : 14/02/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.2. Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros